

Redonnons le meilleur à la terre

4816  
23/03/2017

## Définition technique

Un séparateur d'hydrocarbures est destiné à séparer et à stocker les hydrocarbures libres contenus dans les eaux de ruissellement. Ces séparateurs d'hydrocarbures sans by-pass munis d'un compartiment relevage conviennent parfaitement pour traiter et relever les eaux provenant de parkings couverts.

**Rappel** : l'alarme de niveau des hydrocarbures est obligatoire en équipement complémentaire sauf dispense des autorités locales.

## Fonctionnement

Le fonctionnement du séparateur d'hydrocarbures est basé sur la séparation par différence de densité des liquides non solubles (de densité 0.85) contenus dans les eaux de ruissellement.

Le compartiment débourbeur permet de décanter et piéger les matières en suspension > à 200µm tels que du sable, de la boue, des graviers.

Le système de coalescence, grâce à sa surface spécifique importante, permet de concentrer les hydrocarbures libres en favorisant leur collision. Les hydrocarbures remontent ensuite à la surface.

L'obturateur automatique (flotteur) permet d'éviter tout risque de relargage des hydrocarbures.

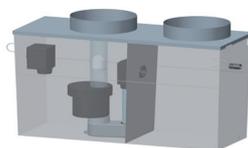
Un compartiment indépendant permet d'intégrer des pompes de relevage (consulter notre service commercial qui vous conseillera sur le choix des pompes).

## Système de fermeture

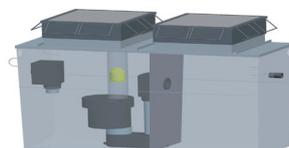
- Pour les appareils avec amorce(s) : prévoir un tampon circulaire en fonte 125, 250 ou 400 KN en fonction de la charge roulante.

- Pour les appareils sans kit de fermeture : il y a lieu de choisir soit des tampons fonte 3 KN proposés dans le tableau ci-dessous, soit de se référer à la fiche technique 4984 afin de sélectionner les rehausses en acier avec les tampons fonte 125 ou 250Kn qui conviennent.

Séparateur d'hydrocarbures avec amorces circulaires



Séparateur d'hydrocarbures sans kit de fermeture



## Avantages

- CONFORMES AUX NORMES NF EN 858-1 ET NF EN 858-2
- AVEC COMPARTIMENT RELEVAGE (sans pompe)
- TENUE EN NAPPE JUSQU'AU FIL D'EAU SORTIE
- RACCORDEMENT DE L'ENTREE PAR EMBOITEMENT CONIQUE = PAS BESOIN DE JOINT
- ENTRETIEN FACILE

## Entretien

Une visite d'inspection annuelle doit être réalisée afin de vérifier le fonctionnement de l'appareil.

Il est recommandé de vidanger l'appareil lorsque les boues atteignent 50 % du volume utile du débourbeur ou que les hydrocarbures occupent 80 % de la capacité de rétention du séparateur (cf. NF P16-442).

Après chaque vidange, l'appareil doit être remis en eau et la flottaison de l'obturateur doit être vérifiée.

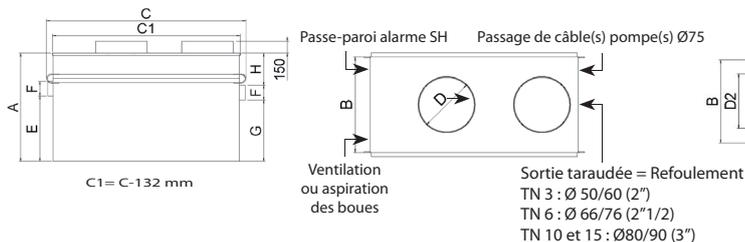
Consignes générales d'entretien E104 disponibles sur notre site internet.

Concernant les pompes : un contrat d'entretien avec une société spécialisée doit être souscrit dès la mise en service.

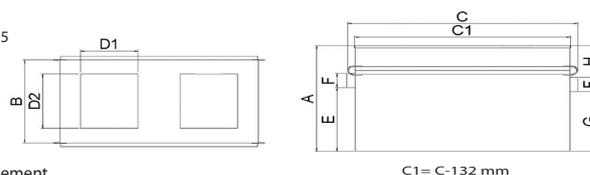
## Manutention - installation

Se référer à la notice PHACIER avant manutention et pose du séparateur.

Séparateur d'hydrocarbures avec amorces circulaires :



Séparateur d'hydrocarbures sans kit de fermeture :



Amorce de rehausse		Sans kit de fermeture		Amorce de rehausse		Sans kit de fermeture												
Référence	Référence	Taille en l/s	A	B	C	E	F	G	H	Volume déb.	D	Nb. TH	Poids Total	D1	D2	Poids sans tampon	Tampon fonte 3 kn	Nombre tampon
SH4816/03/00	SH4816/03/RP2T	3	1220	823	2115	804	110	880	340	300 L	600	2	278 kg	577	673	247 kg	TFPT	2
SH4816/06/00	SH4816/06/RG3T	6	1360	1076	2780	873	160	1005	355	600 L	750	2	464 kg	577	922	409 kg	TFGT	3
SH4816/10/00	SH4816/10/RG4T	10	1500	1314	3621	873	160	1131	369	1000 L	950	2	750 kg	577	922	676 kg	TFGT	4
SH4816/15/00	SH4816/15/RG4T	15	1810	1465	3971	1053	200	1442	368	1500 L	950	2	810 kg	577	922	737 kg	TFGT	4

### Options :

ANH22/14310-N : Alarme d'hydrocarbures visuelle et sonore avec alimentation électrique 220V (1 seule sonde d'hydrocarbures possible)

ANH22/14320 : Alarme d'hydrocarbures visuelle et sonore avec alimentation électrique 220 V (3 sondes possible)

ANH22/14506 : Alarme d'hydrocarbures avec alimentation par panneau solaire (raccordement jusque 6 sondes installées sur 2 séparateurs différents)

OD4/100-80 : Dispositif d'aspiration des boues

OD4/2102-... : Evacuation gravitaire des hydrocarbures